



Comment faire un don par voie postale ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 24 septembre 2012

Comment faire le don ? Je n'ai pas trouvé (ou su trouver) l'adresse postale ou encore les références bancaires qui le permettraient.

Merci

Réponse :

La procédure pour adresser un don par chèque à notre association par voie postale est tout à fait possible en écrivant à DNF - 5 Passage Thiéré - 75011 Paris. Vous pouvez aussi joindre notre permanence au numéro de téléphone suivant : le 01 42 77 06 56

Une inscription par internet est également possible, en se rendant sur la page [adhésion en ligne](#) de notre site Les Droits des non fumeurs .

Nous vous informons aussi que notre association vient de mettre en place [nouvelle campagne de communication](#) qui s'inscrit comme une interpellation contre les actions que mènent l'industrie du tabac auprès d'un public jeune mais aussi moins jeune.

L'association ayant des moyens limités, a imaginé un nouveau dispositif de contribution collective, via la plate-forme www.mastomass.com.

Nous ne pouvons que vous inviter à transmettre autour de vous cette information et bien entendu à participer également à la campagne de DNF.